

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Mais n'était-ce pas le but de la politique nationale d'éloigner la camelotte du pays et de nous donner des marchandises pure laine? Je dois dire que je sais très bien que la fabrication de la camelotte a fait des progrès prodigieux. J'ai parcouru les fabriques de lainages où j'ai vu ces fabricants de camelotte à l'œuvre, et je ne sais pas si l'on saurait encourager cette fabrication de la camelotte. Cela n'est certainement pas conforme aux paroles que nous avons coutume d'entendre au sujet de l'opportunité qu'il y a d'avoir des articles pure laine.

M. BLAKE: Je me rappelle avoir rencontré, en plusieurs circonstances, aux assemblées publiques, des orateurs conservateurs qui signalaient les inconvénients auxquels soumettait les Canadiens l'importation de marchandises à bon marché du Yorkshire, de la camelotte à bon marché; et, cependant, c'est dans le but d'encourager la fabrication de ces articles, que l'honorable monsieur propose d'admettre en franchise la matière première de la camelotte. Il dit que les chiffons de laine ont été mis sur la liste des articles admis en franchise parce que les chiffons de coton y figuraient. Je suppose que l'on emploie généralement les chiffons de coton à la fabrication du papier, mais presque tous les chiffons de laine sont employés à la fabrication de la camelotte. Est-ce dans le but de faire voir les bons effets de la politique nationale?

M. BOWELL: Toutes les industries sont favorisées par ce système. Il peut arriver que l'honorable monsieur ait eu à répondre, sur les hustings, à des arguments de la nature de ceux qu'il mentionne. J'ai eu à répondre, sur les hustings, à l'énoncé d'honorables messieurs de la gauche que toutes les grosses marchandises, surtout cette catégorie de marchandises, étant soumises à un droit de tant par livre et de tant *ad valorem*, l'on empêchait virtuellement le pauvre d'acheter des marchandises peu dispendieuses. Tel est l'argument que les honorables messieurs de la gauche ont toujours employé en discutant la question du tarif; et, si le peuple veut porter cette sorte de marchandise, il est préférable qu'elle soit fabriquée dans le pays, et que le pauvre ne soit pas obligé de payer de droit sur un article de qualité inférieure, un article très mauvais, importé du Yorkshire. Je ne doute pas que si le peuple veut porter des marchandises peu dispendieuses, il préfère qu'elles soient fabriquées dans le pays.

M. BLAKE: L'importation des chiffons de laine a-t-elle beaucoup augmenté?

M. BOWELL: Je ne saurais le dire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je remarque qu'aujourd'hui l'importation en franchise est de 179,000 livres, ce qui est un progrès raisonnable dans la fabrication de la camelotte. Je ne sais pas quel est le chiffre des importations sur lesquelles on a payé des droits; je ne sais, non plus, si l'on a fait de semblables importations.

M. BLAKE: Le ministre sait-il que l'on emploie aujourd'hui beaucoup plus de camelotte qu'autrefois dans la fabrication de lainages au Canada?

M. BOWELL: Non.

M. BLAKE: L'honorable monsieur n'a pas été informé que les lainages n'étaient pas aussi bons qu'autrefois?

M. O'BRIEN: Je ne partage pas l'opinion du ministre des finances sur cette question. Lorsque le prix de notre laine est aussi peu élevé qu'aujourd'hui, il est triste que l'on applique la politique nationale de façon à permettre l'importation en franchise d'une matière première qui vient en compétition immédiate avec la laine principalement produite en ce pays.

Quant aux droits imposés sur les laines en général, l'honorable monsieur a eu tort d'employer l'argument dont il s'est servi, car, de fait, nous ne produisons pas, dans le pays, l'espèce de laine dont les fabricants ont besoin pour la fabri-

M. BOWELL

cation de marchandises de qualité supérieure; en conséquence, on aurait tout à fait raison d'admettre en franchise cette espèce de laine dans le pays. C'est dans le programme de la politique nationale, j'admets cela. Mais je sais—c'est un fait—que, dans ce pays, nous commençons à produire une magnifique espèce de laine, et les cultivateurs, je crois, auraient parfaitement le droit de dire au gouvernement, puisqu'il protège d'autres produits agricoles, puisqu'il protège les fabricants, et puisqu'il les protège en admettant dans ce pays des articles que le Canada ne produit pas: "Nous produisons une magnifique espèce de laine, et, en conséquence, nous demandons que l'on impose un droit sur l'importation de la laine qui vient en concurrence immédiate avec la nôtre." Cet état de choses n'a pas existé jusqu'ici, car les plus belles espèces de laine ne sont pas produites dans ce pays; mais nous faisons des progrès très-rapides dans la production d'une espèce de laine qui, jusqu'à un certain point, ne vient pas en concurrence avec cette magnifique laine, et cela fait envisager la question des droits imposés sur cet article sous un jour tout à fait nouveau dans le pays.

Mais, sans traiter cette question, qui est tout à fait étrangère au sujet maintenant sur le tapis, je ne pense pas que le ministre des finances ou le ministre des douanes ait apporté quelque raison pour motiver l'importation, dans ce pays, de ces chiffons de laine qui viendront en compétition immédiate, comme cela doit nécessairement arriver, avec nos laines de qualité inférieure que l'on produit généralement ici. Je crois que la proposition est tout à fait incompatible avec les intérêts des cultivateurs, en tant que la politique nationale les affecte, et, quant à moi, je suis tout à fait opposé à ce que l'on mette cet article sur la liste des marchandises exemptes de droits.

M. IRVINE: Naturellement, le ministre des finances a toujours été l'ami du cultivateur, et, naturellement aussi, il a fait cela dans leur intérêt. Il est parfaitement connu que, dans le cours de l'année dernière, si je ne me trompe pas, l'on a importé en franchise 6,000,000 de livres de laine étrangère, tandis que nous n'en avons exporté que 1,500,000 livres de la nôtre. Or, si je suis bien renseigné, une grande partie de la laine importée dans ce pays est de l'espèce même de celle que nous produisons ici, et cette laine, qui est importée dans ce pays, d'après nos Tableaux du commerce et de la navigation, rapporte environ 20 centins par livre. Voulez-vous de la camelotte moins dispendieuse que cela? Voulez-vous des chiffons de laine moins dispendieux que cela? La laine produite ici ferait-elle des étoffes au prix où la camelotte est cotée? Quant à l'honorable monsieur qui vient de parler, je m'imagine qu'il n'est pas réellement cultivateur.

M. O'BRIEN: Comme question de fait, oui.

M. IRVINE: Alors, tout ce que je puis dire, c'est que, s'il est réellement cultivateur, il m'a certainement fait voir qu'il connaît très peu de choses au sujet de l'élevage des moutons. Il n'y a rien qui empêche le cultivateur canadien d'élever les moutons qui produisent la plus belle laine; il n'y a rien qui empêche que le mérino espagnol ne vienne en compétition avec le lincoln ou le cotswoold à longue laine. Les moutons qui produisent la plus belle laine sont les plus faciles à élever, et il n'y a rien qui empêche que l'on ne produise toutes les qualités de laine dans ce pays.

Il est bien connu que le gouvernement apporte l'argument que cet impôt est avantageux au cultivateur canadien. Mais il n'est pas avantageux à l'ouvrier, il n'est pas avantageux au pauvre; il n'est avantageux qu'au riche, qui veut un magnifique vêtement, fait de belle laine, et, en conséquence, on lui importe de la belle laine en franchise dans ce pays. Nous voyons que des hommes pratiques ont abandonné l'élevage des moutons, parce que cette industrie ne rapporte aucun bénéfice aujourd'hui. Les moutons sont disparus et la laine est comparativement sans valeur. Quand vous pouvez im-